



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Le commandant du poste de quartier numéro 1, M. Éric Breton assiste à la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**07-196-18 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 3 juillet 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

07-197-18 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en ajoutant un point sous l'item Administration et greffe : «Mandat à l'étude Burelle avocate» :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 07-196-18 Ouverture de la séance
07-197-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 07-198-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 07-199-18 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
07-200-18 Implantation de dos d'âne sur les rues Grenier et Zénon-Gareau

5. Développement communautaire

- 07-201-18 Demande de fermeture de rue – Naturellement Sainte-Anne

6. Urbanisme**6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

- 07-202-18 PIIA - Revêtement extérieur du chalet du parc Godin
07-203-18 PIIA – 96 rue Sainte-Anne
07-204-18 PIIA – 14 rue Christie
07-205-18 PIIA – 15 rue Adam
07-206-18 PIIA – 9 rue Saint-Jean-Baptiste
07-207-18 PIIA – 9 rue Perrault

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels**6.3. Autres sujets**

- 07-208-18 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 141 rue Grenier

7. Services techniques**7.1. Autorisation de dépenses.****7.2. Conclusion de contrats**

- 07-209-18 Octroi de contrat – Travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni pour 2018

7.3. Acceptation de plans**7.4. Réception de travaux**

- 07-210-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection rue Lebeau
- 07-211-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux électriques sur le boul. des Anciens Combattants
- 07-212-18 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche
- 07-213-18 Décompte progressif numéro 6 – Travaux de réfection des rues St-Étienne, Lamarche et Legault

7.5. Autres sujets

8. Environnement

- 07-214-18 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase V)

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

- 07-215-18 Adoption des comptes
- 07-216-18 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels– Mandat de vérification externe pour les trois prochains exercices financiers (2018-2019-2020)

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 07-217-18 Entente inter-municipale concernant un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurances de dommages et l'embauche d'un consultant et gestionnaire de risques
- 07-218-18 Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement de l'AMT/Réseau de transport métropolitain (EXO)
- 07-219-18 Mandat Burelle avocate pour des services professionnels de représentation juridique relativement à l'avis de réserve et l'avis d'expropriation de la partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec et de l'avis de réserve à l'encontre du lot 4 310 107 du cadastre du Québec

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 07-220-18 Adoption de la Politique des médias sociaux

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 07-221-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 754-3 modifiant le règlement 754 sur les chiens afin de permettre les chiens dans les parcs canins
- 07-222-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-4 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants direction nord (en dessous du viaduc du pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 ouest
- 07-223-18 Adoption du règlement numéro 754-2 modifiant le règlement numéro 754 relatif au contrôle des chiens afin d'interdire les chiens sur la promenade en tout temps
- 07-224-18 Adoption du règlement numéro 769-3 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour édicter de nouvelles normes relatives aux vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

07-225-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 21 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 27 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Programme de chats féraux : est-ce que les bénévoles recevront des compensations monétaires pour les frais encourus pour se procurer des cages; Demande au conseil de se doter d'un règlement sur les chats qui prévoit des licences, des micropuces et de la stérilisation; Règlement sur les chiens : elle indique que les animaux qui sont enregistrés dans le cadre d'une thérapie sont autorisés dans tous les endroits publics;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les chiens : Interdiction de chiens sur la promenade du canal : est-ce que cette interdiction est nouvelle? Elle n'a pas constaté de problématique concernant les besoins de chiens sur la promenade; avant d'imposer une interdiction concernant les chiens, la ville aurait dû prendre des mesures pour informer les citoyens que l'accès à la promenade du canal

	<p>était un privilège afin que tous se conforment à la réglementation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La lettre du 25 mai visait les toilettes publiques et plus particulièrement la toilette magique qui était très sale et malodorante;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : L'argent investi dans la réfection de la promenade du canal n'est pas en lien avec les chiens; la promenade devait être refaite et les planches n'ont pas dû être remplacées seulement parce que quelques chiens y auraient fait leur besoin, la promenade doit être refaite année après année indépendamment que les chiens soient autorisés ou non; la patrouille municipale devrait être présente sur la promenade pour donner des constats d'infraction aux propriétaires de chien qui laissent leur chien souiller la promenade; un programme de sensibilisation des citoyens devrait être mis en place au lieu d'une interdiction totale des chiens sur la promenade, par exemple des pamphlets d'information, des infolettres, une signalisation plus claire, etc. ; avant de voter sur le règlement, le conseil devrait prendre en considération les commentaires des citoyens;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : Détenez-vous un rapport d'ingénieur qui fait le lien entre le caca de chien et les dommages causés au bois de la promenade; pourquoi étendre l'interdiction à la promenade qui n'est pas un aire de service tel que les terrasses de restaurant; il n'a aperçu qu'un seul caca non ramassé de tout l'été dernier et c'est lui-même qui l'a ramassé; suggère qu'il n'y ait pas de modification réglementaire, mais que la patrouille municipale soit présente pour appliquer la réglementation déjà en place; est en désaccord avec les énoncés du préambule du règlement;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : Il n'a pas constaté de caca de chien sur la promenade; demande au maire si elle est propriétaire d'un chien : les chiens ne font pas leur besoin en plein milieu de la promenade, uniquement sur les côtés; souhaite connaître les fondements de ce règlement, est-ce que des études ont été produites; évalue à 32% le nombre de familles qui sont propriétaires de chiens à Sainte-Anne-de-Bellevue; suggère qu'il n'y ait pas de modification réglementaire, mais que la patrouille municipale soit présente pour appliquer la réglementation déjà en place, soit que la patrouille municipale s'assure que le chien a bien une licence et que les propriétaires ramassent les besoins de leur chien;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : Quelle a été la démarche derrière la décision de modifier le règlement sur la circulation afin d'interdire le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants en direction de la bretelle d'accès de la 20 Ouest; est-ce que des études d'impact sur la circulation ont été produites afin de connaître les conséquences que cette interdiction aura sur les rues adjacentes; • Pourquoi une résolution sur les vérificateurs externes à ce temps-ci de l'année; est-ce que le conseil nommera Goudreau Poirier de nouveau;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : Elle promène son chien 3-4 fois par semaine sur la promenade du canal et elle ramasse toujours les besoins de son chien et même ceux des autres chiens si elle les voit; ce n'est pas le caca de chien qui endommage le bois de la promenade, c'est la pluie glacée qui l'endommage; ce sont les touristes qui promènent leur chien sans les équipements nécessaires pour ramasser les besoins des chiens; • La limite de 2 heures pour le stationnement des touristes n'est pas assez longue pour profiter de tous les attraits touristiques du village, ce devrait être 3 heures.
8 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Quand remonte la dernière fois que nous avons donné un constat d'infraction pour un individu qui urine sur la promenade; elle habite près du dépanneur Couche-tard et elle indique que les jeunes vomissent et urinent tout autour du dépanneur ainsi que sur leur maison; • Règlement sur les chiens : indique que les goélands sont plus sales que les chiens et pourtant ces animaux ont le droit d'être sur la promenade et sur les tables à pique-nique; suggère qu'une autorisation soit octroyée aux résidents afin que ceux-ci puissent continuer à promener leur chien sur la promenade, ceci serait un compromis raisonnable;
9 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-	<ul style="list-style-type: none"> • Elle a fait plusieurs plaintes concernant les chats à travers les années, pourtant la ville n'a toujours pas adopté de règlement sur les chats, tandis que le conseil est très prompt à adopter des normes sur les chiens; les

Bellevue	<p>propriétaires de chats devraient être soumis à des normes au même titre que les propriétaires de chiens; la stérilisation des chats féraux ne règlera pas le problème des chats domestiques d'extérieur non stérilisés qui se reproduisent tout aussi rapidement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Où est située l'entrée de parc Canada pour que les propriétaires de chiens puissent promener leur chien sur la jetée du canal? • Qu'est-ce que la ville va faire avec l'abreuvoir à chien récemment installé dans le parc en X, maintenant que les chiens seront interdits sur la promenade du canal?
10 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les chiens : c'est un fait très connu au Québec que tout est sale au printemps et que l'on doit tout nettoyer, il n'y a pas uniquement des cacas de chien dans les bancs de neige lors de la fonte, mais également pleins de débris variés; ce n'est pas juste de pénaliser seulement les résidents propriétaires de chien; les propriétaires de chien sont également des propriétaires fonciers qui payent des taxes au même titre que les propriétaires de restaurants et la voie des citoyens est aussi importante lors d'une prise de décision; souhaite voir les courriels des gens qui félicitent le maire de cette nouvelle interdiction;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

07-198-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

- 1) Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2018;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07-199-18 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE le comité de circulation et sécurité publique recommande au conseil municipal :

- 1) de modifier la signalisation de la rue Vallée en face de l'école primaire du Bout-de-l'Isle afin d'interdire le stationnement du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 8 h 30 et entre 14 h et 15 h 30 du 25 août au 30 juin en remplacement des interdictions d'arrêt déjà en place;
- 2) d'ajouter trois places de stationnement additionnelles sur la rue Sainte-Anne côté Nord, à l'angle des rues Sainte-Anne et de l'Église;

- 3) de modifier la signalisation de la rue Brown afin que cette rue devienne un sens unique en direction Est à partir du 23 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Vallée, en face de l'école primaire du Bout-de-l'Isle, du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 8 h 30 et entre 14 h et 15 h 30 du 25 août au 30 juin en remplacement des interdictions d'arrêt déjà en place.

D'autoriser l'administration municipale à déplacer de 19 mètres la signalisation existante d'interdiction de stationnement situé sous le pont ferroviaire sur la rue Sainte-Anne afin d'offrir trois places de stationnement additionnelles.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation des panneaux de signalisation de sens unique et à modifier le marquage afin de rendre cette rue Brown sens unique en direction est, et ce, à partir du 23 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

07-200-18 Implantation de dos d'âne sur les rues Grenier et Zénon-Gareau
--

ATTENDU QUE 85% des usagers du réseau routier local roulent à une vitesse en dessous de 66 km/h malgré la limite de vitesse affichée de « 30 km/h » dans la zone scolaire sur la rue Zénon-Gareau (V85 : 66 km/h);

ATTENDU QUE 85% des usagers du réseau routier locale roulent à une vitesse en dessous de 52.2 km/h malgré la limite de vitesse affichée de « 40 km/h » sur la rue Grenier (V85 : 52.2 km/h);

ATTENDU la politique d'implantation de dos d'âne en vigueur depuis avril 2017;

ATTENDU QUE suivant la présentation des résultats des plaquettes de vitesse installés sur les rues Grenier et Zénon-Gareau, le comité de circulation et sécurité publique recommande au conseil municipal d'implanter deux nouveaux dos d'âne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de dos d'âne sur les rues Grenier (entre la rue Daoust et la rue Dubreuil) et la rue Zénon-Gareau (entre le dos d'âne existant et l'intersection des rues Zénon-Gareau et Grenier).

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

07-201-18	Demande de fermeture de rue – Naturellement Sainte-Anne
------------------	--

- ATTENDU l'événement Naturellement Sainte-Anne qui se tiendra le 15 septembre 2018;
- ATTENDU QUE les festivités prendront place dans la rue Sainte-Anne entre 10 h et 16 h;
- ATTENDU QUE les restaurants et bars sont invités à aménager des terrasses temporaires et les magasins sont invités à faire des braderies (ventes trottoirs) sur la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Anne afin de permettre la tenue des activités, le montage et démontage du matériel en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Kent et du Collège de 8 h à 18 h le 15 septembre 2018 afin de permettre la tenue des activités de l'événement «Naturellement Sainte-Anne» sur la rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

07-202-18	PIIA - Revêtement extérieur du chalet du parc Godin
------------------	--

- ATTENDU QUE la Ville désire remplacer le revêtement extérieur en bois du chalet situé au parc Godin par un revêtement de type Canoxel;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est en faveur du projet de rénovation tel que présenté et suggère le revêtement de Canoxel de couleur *bois de grange* comme revêtement principal et la couleur *loup gris* comme moulures de finition à la condition de prévoir un Canoxel conçu pour une installation verticale pour les sections de revêtement sur lesquelles le revêtement devra être installé dans une direction verticale;

3581

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le CCU a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le chalet du parc Godin sur la rue Sainte-Anne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le projet de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur du chalet du parc Godin par un revêtement de type Canoxel de couleur *Bois de Grange* et de couleur *Loup Gris* pour les moulures de finition, à la condition de prévoir un Canoxel conçu pour une installation verticale pour les sections de revêtement sur lesquelles le revêtement devra être installé dans une direction verticale.

Adoptée à l'unanimité.

07-203-18 PIIA – 96 rue Sainte-Anne
--

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 96, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer le revêtement extérieur de la section avant du bâtiment, ayant façade sur la rue Sainte-Anne par un revêtement de type Canoxel de couleur *Sierra Ridgewood*;

ATTENDU QUE le nouveau revêtement en Canoxel est de même type et de même couleur que le revêtement couvrant la section arrière du bâtiment ayant façade sur la Promenade du Canal;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 96, rue Sainte-Anne, sous réserve de prévoir un Canoxel conçu pour une installation verticale dans la section entre les deux pentes du toit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 96, rue Sainte-Anne pour le permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur de la section avant du bâtiment, par un revêtement de type Canoxel de couleur *Sierra Ridgewood*, sous réserve de prévoir un Canoxel conçu pour une installation verticale dans la section entre les deux pentes du toit.

Adoptée à l'unanimité.

07-204-18 PIIA – 14 rue Christie

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 14, rue Christie a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer les fenêtres du bâtiment de type guillotine. Les fenêtres seront remplacées par les fenêtres éco énergétiques hybrides en aluminium et PVC, de même type et de même dimension, mais de couleur noire.

ATTENDU QUE les fenêtres en façade principale seront de type battante, et non de type guillotine, telles que fabriquées par Portes et Fenêtres Brillmat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 14, rue Christie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 14, rue Christie pour le permis de rénovation permettant le remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres éco énergétiques hybrides en aluminium et PVC de même type et de même dimension, mais de couleur noire et de remplacer les fenêtres de la façade principale par des fenêtres éco énergétiques hybrides en aluminium et PVC, de type battante, de même dimension et de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

07-205-18 PIIA – 15 rue Adam

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 15, rue Adam a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer le revêtement extérieur des murs renfermant la cage d'escalier d'urgence située en arrière du bâtiment, par un revêtement en Canoxel de couleur *Sierra Nature* et de remplacer deux portes donnant sur deux balcons du bâtiment par des portes en aluminium blanc avec du vitrage carrelé;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 15, rue Adam;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 15, rue Adam pour le permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur des murs renfermant la cage d'escalier d'urgence située à l'arrière du bâtiment par un revêtement en Canexel de couleur *Sierra Nature* et de remplacer deux portes donnant sur deux balcons du bâtiment par des portes en aluminium blanc avec du vitrage carrelé.

Adoptée à l'unanimité.

07-206-18 PIIA – 9 rue Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 9, rue Saint-Jean-Baptiste a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer le revêtement du toit en bardeaux d'asphalte par un revêtement de toit en métal de type Métal Tech, de couleur noire (*Space Black*);

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 9, rue Saint-Jean-Baptiste, à la condition de privilégier un gris foncé (*Graphite Gray*) comme couleur de revêtement ;

ATTENDU QUE la propriétaire tient à la couleur noir tel qu'indiqué dans sa demande originale, dû à l'investissement important et la longévité du toit en métal par opposition à un toit en bardeau ;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à autoriser la couleur noir en tenant compte des arguments bien-fondés de la propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'entériner partiellement la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 9, rue Saint-Jean-Baptiste pour le permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement du toit en bardeaux d'asphalte par un revêtement de toit en métal de type Métal Tech de couleur noire (*Space Black*), comme illustré dans le document de présentation.

Adoptée à l'unanimité.

07-207-18 PIIA – 9 rue Perrault

ATTENDU QUE les propriétaires du bâtiment situé au 9, rue Perrault ont déposé une demande de permis de rénovation pour la construction d'une remise à jardin mesurant 11' X 15' dans la cour arrière;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de la remise proposée est de même type et de même couleur que l'agrandissement prévu du bâtiment principal, tel qu'illustré dans les plans architecturaux soumis;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 juin 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 9, rue Perrault;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 juin 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le permis de rénovation permettant la construction d'un bâtiment accessoire situé au 9, rue Perrault, tel qu'illustré par les plans architecturaux de présentation datés du 26 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

07-208-18 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 141 rue Grenier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 141 rue Grenier a déposé une demande de permis afin d'ajouter un solarium trois saisons au bâtiment principal empiétant sur une profondeur maximale de 38 centimètres dans la marge arrière minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 4.9 du règlement de zonage 533 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 13 juin 2018 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié sur le site de la Ville le 19 juin 2018, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures* ;

Aucune intervention du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 141, rue Grenier afin d'ajouter un solarium trois saisons au bâtiment principal empiétant sur une profondeur maximale de 38 centimètres dans la marge arrière minimale de 10 mètres exigée en vertu de l'article 4.9 du règlement de zonage 533.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

07-209-18 Octroi de contrat – Travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni pour 2018

ATTENDU QUE le contrat inclut les travaux d'entretien suivants :

- Bordures existantes à remplacer, coulées en place, incluant disposition, fondation granulaire au besoin et raccordement;
- Trottoirs existants à remplacer, monolithe, coulés en place, incluant disposition, fondation granulaire au besoin, raccordement sur une largeur jusqu'à 500 mm de chaque côté (béton 35 MPA avec fibre structurale);
- Réparation et installation de pavé uni.

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 11 juin 2018;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics afin d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie *Entreprise Michael Cinquino inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat pour la réparation de trottoirs, bordures et pavé uni pour l'année 2018 à la compagnie *Les Entreprises Michael Cinquino inc.* pour un montant de 73 469,03 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 60 000,00 \$, tel que prévue au PTI 2018-2019-2020, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

07-210-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de réfection rue Lebeau

ATTENDU la résolution 12-315-17 autorisant une dépense pour des travaux de réfection sur la rue Lebeau;

ATTENDU la recommandation de monsieur Carl Burns, ingénieur de la firme *Exp*, datée du 12 juin 2018, quant au paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise *Les Constructions CJRB inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de la firme *Exp*, datée du 12 juin 2018, quant au paiement du décompte numéro 1 à la compagnie *Les Construction CJRB inc.* relativement à des travaux de réfection sur la rue Lebeau.

D'autoriser le paiement de la somme de 289 166,16 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

07-211-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux électriques sur le boul. des Anciens Combattants
--

ATTENDU la résolution 12-314-17 autorisant une dépense pour des travaux électriques en bande centrale du boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Ferland, ingénieur de la firme *Induktion Groupe conseil*, datée du 20 juin 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise *Environnement Routier NRJ*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *Induktion Groupe conseil*, datée du 20 juin 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Environnement Routier NRJ* relativement à des travaux électriques sur le boul. des Anciens-Combattants.

D'autoriser le paiement de la somme de 394 904,44 \$, taxes incluses, à même les règlements d'emprunts numéros 789 et 794.

Adoptée à l'unanimité.

07-212-18 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche
--

ATTENDU la résolution 10-269-17 autorisant une dépense pour des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche;

ATTENDU la recommandation de madame Dominic Servant, ingénieure de la firme *Tetra Tech*, datée du 13 juin 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Ali Excavation inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech*, datée du 13 juin 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 4 à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 101 780,78 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

07-213-18 Décompte progressif numéro 6 – Travaux de réfection des rues St- Étienne, Lamarche et Legault
--

ATTENDU la résolution 11-298-16 autorisant une dépense pour les travaux de réaménagement de la rue St-Étienne, Lamarche et Legault;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 20 juin 2018 quant au paiement du décompte progressif numéro 6 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Le Groupe Conseil Génipur Inc.*, datée du 20 juin 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 6 à la compagnie *Canbec Construction Inc.* relativement aux travaux de réfection des rues St-Étienne (de la montée Sainte-Marie à la rue Legault), Lamarche (de la rue Sainte-Élisabeth à l'autoroute 20) et Legault (de la rue Saint-Étienne à Sainte-Élisabeth).

D'autoriser le paiement de la somme de 47 969,37 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 789.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 10 633,18 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

07-214-18	Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase V)
------------------	--

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « *Vers un avenir durable 2012-2020* »;

ATTENDU QUE des crédits de 4 785 \$ ont été alloués au budget 2018 de la Ville dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer la subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « *Vers un avenir durable 2012-2020* » à :

Mohammed Al-Duais pour le projet « The Gardenvale Permaculture Garden (Phase V) »

Le projet consiste au maintien d'un petit jardin de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell. Comprenant cinq arbres fruitiers ainsi qu'un espace dans lequel sont cultivées des plantes médicinales et autres plantes comestibles, ce jardin est un modèle, format miniature, des techniques de jardinage durable. La phase V vise le maintien et l'amélioration du jardin.

D'autoriser le paiement maximal de 530,00\$, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10.2. AUTRES SUJETS

07-215-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 3 juillet 2018;	<u>589 894,99 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2018;	<u>299 914,45 \$</u>
Total :	<u>889 809,44 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 15 juin 2018	<u>179 282,61 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

07-216-18 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels– Mandat de vérification externe pour les trois prochains exercices financiers (2018-2019-2020)
--

ATTENDU QUE le contrat de trois ans actuel avec la firme Goudreau Poirier inc. vient à échéance, conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services de vérification externe (audit) pour les trois prochains exercices financiers se terminant respectivement le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services de vérification externe (audit) pour les trois prochains exercices financiers se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020, en

utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

07-217-18	Entente inter-municipale concernant un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat d'assurances de dommages et l'embauche d'un consultant et gestionnaire de risques
------------------	---

ATTENDU QU' en vertu de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une municipalité peut conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services;

ATTENDU QUE la Ville a conclu, en 2014, une entente avec d'autres municipalités de l'Île de Montréal pour former le regroupement d'achat nommé « Regroupement municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques » et que cette entente vient à échéance le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QU' il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités membres de ce regroupement pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue adhère au Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques.

Que le Conseil désigne l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de procéder à la demande commune de soumissions et à octroyer un contrat au nom de la Ville pour l'achat d'assurances de dommages et pour l'obtention de services de consultant et de gestionnaire de risques.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente du Regroupement municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023 ».

La présente résolution abroge et remplace la résolution 04-131-18.

Adoptée à l'unanimité.

07-218-18	Signature d'un bail de location relatif à l'occupation temporaire des aires de stationnement de l'AMT/Réseau de transport métropolitain (EXO)
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite bonifier l'offre de stationnement pour la période estivale;

ATTENDU QUE le conseiller en urbanisme a négocié les termes d'une entente avec le Réseau de transport métropolitain (EXO) afin de partager conjointement les aires de stationnement appartenant à l'AMT/Réseau de transport métropolitain (EXO), pour la période estivale du 16 juin au 16 septembre 2018;

ATTENDU QUE les aires de stationnement visées sont situées aux abords de la gare Sainte-Anne-de-Bellevue dans les lots 1 556 599 et une partie des lots 1 556 275, 1 556 276, 1 556 600 et 3 068 495 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le bail débute le 16 juin et prend fin le 16 septembre 2018 et est valide pour toute la journée de 8 h à 4 h le lendemain matin;

ATTENDU QUE le loyer prévu à cette entente est de 7 500,00 \$, avant taxes, pour toute la durée du bail ;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet de conclure le bail de location selon les conditions qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville un bail de location avec le Réseau de transport métropolitain (EXO).

D'autoriser une dépense totale de 8 623,13 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-516 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

07-219-18 Mandat Burelle avocate pour des services professionnels de représentation juridique relativement à l'avis de réserve et l'avis d'expropriation de la partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec et de l'avis de réserve à l'encontre du lot 4 310 107 du cadastre du Québec

- ATTENDU les résolutions 02-059-18 et 03-078-17 qui mandatait le cabinet BÉLANGER SAUVÉ SENCRL aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 et du renouvellement de l'avis de réserve sur le lot 4 310 107, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler ;
- ATTENDU QU' l'avocate principale dans ces dossiers était Me Martine Burelle de la firme Bélanger Sauvé;
- ATTENDU QUE les courts délais judiciaires dans le dossier relatif à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478;
- ATTENDU Me Martine Burelle a avisé le directeur général, le 29 juin dernier qu'elle quittait la firme Bélanger Sauvé pour démarrer sa propre étude Burelle avocate ;
- ATTENDU QUE la Ville doit adopter une nouvelle résolution afin de mandater Me Martine Burelle de l'étude Burelle avocate pour que celle-ci puisse compléter les mandats déjà en cour ;
- ATTENDU QUE la Ville souhaite éviter que des frais supplémentaires soient engendrés pour un changement de procureur à ce point dans les dossiers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser Me Martine Burelle, de l'étude Burelle avocate, à poursuivre son mandat de représentation juridique dans les dossiers d'avis d'expropriation d'une partie du lot 1 559 478 du cadastre du Québec et de renouvellement d'avis de réserve à l'encontre du lot 4 310 107 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

07-220-18 Adoption de la Politique des médias sociaux

- ATTENDU QUE la Ville possède maintenant quatre (4) comptes de médias sociaux (deux comptes Facebook, un compte Twitter et un compte Instagram);

- ATTENDU QUE notre présence sociale tend à s'élargir davantage;
- ATTENDU QU' en raison de ces utilisations, il vaut mieux encadrer la création des comptes, la gestion du contenu ainsi que la nétiquette d'utilisation des médias sociaux;
- ATTENDU QU' une première version a déjà été adoptée en août 2015;
- ATTENDU QUE l'utilisation des médias sociaux se veut un complément des méthodes d'information dites traditionnelles utilisées par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter la politique d'utilisation des médias sociaux jointe en annexe «A ».

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

07-221-18	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 754-3 modifiant le règlement 754 sur les chiens afin de permettre les chiens dans les parcs canins
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 754-3 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 754 sur les chiens afin d'ajouter une exception à l'interdiction de chien dans tous les parcs de la Ville pour autoriser les chiens dans les parcs canins.

07-222-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 769-4 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour limiter le virage à gauche sur le boulevard des Anciens-Combattants direction nord (en dessous du viaduc du pont Galipeault) en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 ouest

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 769-4 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour interdire le virage à gauche sur le boul. des Anciens-Combattants en direction de la bretelle d'accès de l'autoroute 20 ouest du lundi au vendredi, entre 16 h et 18 h, sauf pour les véhicules d'urgences et les autobus de EXO (STM et CIT La Presqu'Île).

07-223-18 Adoption du règlement numéro 754-2 modifiant le règlement numéro 754 relatif au contrôle des chiens afin d'interdire les chiens sur la promenade en tout temps

- ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville a le pouvoir de réglementer sur les nuisances, la salubrité et la sécurité du domaine public;
- ATTENDU QUE la Ville désire réglementer les chiens sur son territoire, plus particulièrement sur la promenade du canal;
- ATTENDU QUE la Ville a investi près de 250 000 \$ depuis 2013 pour des travaux de réfection de la promenade du canal, principalement pour le remplacement du bois;
- ATTENDU QUE la promenade du canal a été aménagée en bois et que les besoins de chien souillent et endommagent le bois;
- ATTENDU QUE pour des raisons d'hygiène, le Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec interdit les chiens dans les zones de services des restaurants, dont les terrasses;
- ATTENDU QUE ces terrasses sont adjacentes à la promenade du canal;
- ATTENDU QUE l'administration municipale est autorisée à mettre en place la signalisation appropriée sur la promenade du canal afin d'interdire les chiens;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de

3595

la séance ordinaire du 11 juin 2018, conformément 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 754-2 dont copie est jointe en annexe « B ».

Le vote est demandé sur la résolution par la conseillère Dana Chevalier:

Pour

Francis Juneau
Tom Broad
Yvan Labelle
Denis Gignac

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young

Adoptée sur division.

07-224-18 Adoption du règlement numéro 769-3 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement pour édicter de nouvelles normes relatives aux vignettes de stationnement sur les rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit des normes pour l'émission des vignettes de stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue juge opportun d'apporter des modifications à ce règlement afin d'ajouter une vignette de secteur pour les résidents des rues avoisinantes au campus du CÉGEP John Abbott;

ATTENDU QUE les résidents du secteur des rues Adam, Brown, Maple, Perrault et Saint-Georges peinent à trouver des places de stationnement sur rue lors de la période d'achalandage scolaire;

ATTENDU QUE le libellé des articles du projet de règlement a été révisé afin d'offrir une meilleure compréhension du texte;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 769-3 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 11 juin 2018 au 3 juillet 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} juin 2018 au 30 juin 2018;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-225-18 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 48.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12384